

Pau, le 31 mai 2021

Grenelle et Feuilles de route de l'académie de bordeaux

Suite au Grenelle de l'Éducation, le ministère a fini par rendre ses conclusions lors d'une visio-conférence qui a rassemblé 2000 personnes, ce qui montre le peu d'enthousiasme de la profession.

La revalorisation annoncée n'est pas à la hauteur et ne permet pas de compenser les pertes de la dernière décennie.

En ce qui concerne le métier, le développement du management va s'amplifier et les enseignant-e-s sont de nouveaux malmené-e-s car le recours aux heures supplémentaires imposées va être accentué. Les dangers de l'utilisation du numérique pour remplacer les personnels n'est pas de bonne augure...

Dans l'académie, c'est par la voie (ou la plume) de la rectrice que les annonces prennent forme et vont nous être imposées, puisque déjà présentées et envoyées, sans laisser de place au dialogue social qui doit avoir lieu courant du mois de juillet.

Des experts pédagogiques vont voir le jour mais choisis parmi les personnels de direction qui, rappelons-le, ne sont pas nos supérieurs pédagogiques. Lire dans cette feuille de « choux » que l'objectif est l'amélioration de la qualité de vie au travail montre la déconnexion du rectorat avec la réalité du terrain puisque nos conditions de travail se détériorent considérablement d'années en années. Pour exemple, la réforme du lycée nous impose des temps de présence de plus en plus longs dans nos établissements. A l'heure de la préparation de rentrée où les disciplines sont mises en concurrence, on nous parle de travail collectif !

Oui, c'est par des actions collectives qu'il faut combattre ce management imposé et remettre les acteurs de l'enseignement au cœur des débats.

Mais bien au contraire, ce sont les chef-fe-s d'établissement qui vont être mis en avant et leurs missions développées : recrutement, avancement de carrières, évaluateur ...

La pandémie a ouvert la possibilité du travail à distance et l'institution s'engouffre dans la brèche pour l'accentuer, assurer des remplacements et pour développer les formations en distanciel.

L'académie de Versailles, quand à elle, pense l'école républicaine comme une entreprise privée et non comme un service public avec un langage adapté : talents, speed-dations, partenaires, performances, club de managers

Mutations

Dans le cadre du mouvement inter-académique, le SNES national, sollicité par les collègues, a porté un peu moins de 500 dossiers de recours auprès du ministère. Le taux de réponses positives à la mi mai était d'environ 20 %, mais il restait alors encore une centaine de dossiers en attente. Il s'agit de dossiers au sujet desquels le SNES est ré-intervenu, ou encore de dossiers pour lesquels le ministère attend l'avis des rectorats concernés (Corse, Outre Mer...) avant d'ouvrir des capacités d'accueil supplémentaires.

En ce qui concerne le mouvement intra-académique de notre académie, compte tenu de la situation sanitaire le rectorat était dans l'incapacité d'étudier toutes les demandes de dossiers médicaux avant la publication des barèmes définitifs début mai. C'est donc très tardivement que les collègues ont su si leur dossier était bonifié ou non. La section académique du SNES avait anticipé et demandé au rectorat la possibilité, pour les collègues dont le dossier ne serait finalement pas bonifié, de modifier la stratégie des vœux. Cela avait été accordé et le SNES-FSU a tenu au courant et accompagné les collègues pour finaliser leur demande dans les délais impartis par l'administration.

Carrière

La DGRH du ministère confirme que pour l'accès au corps des agrégé-e-s par liste d'aptitude les représentant-e-s des personnels n'ont pas à avoir connaissance des listes de proposés par les rectorats. Pour cette promotion on était déjà le plus souvent dans un système de courtisans : maintenant l'opacité devient totale. Dans une académie trois collègues qui étaient sur la liste des proposés l'année dernière ont eu la mauvaise surprise de voir qu'ils n'y figuraient plus cette année. Les IPR avaient donc d'autres personnes à placer...

Dans toutes les académies les CAP des certifié-e-s-CPE-CoPsy de contestation des avis des rendez vous de carrière de l'année 2019-2020 se tiennent actuellement. Des situations cocasses se rencontrent à la pelle : dans une académie le rectorat se voit reprocher de mettre trop d'avis Excellent, dans une autre un collègue n'ayant que des avis Excellent et Très Satisfaisant reçoit un avis final Satisfaisant (le tribunal administratif a statué sur une erreur manifeste d'appréciation et annulé l'avis Satisfaisant; le rectorat vient de changer cet avis en Excellent et va en outre devoir verser une indemnisation de 1500 euros).

Ce n'est pas plus brillant chez les agrégé-e-s, pour lesquels la CAPN s'est déroulée début mai. Là aussi on a vu des situations où des collègues ayant les 11 items en Excellent, obtiennent Très Satisfaisant du ministre ; d'autres n'ayant que des Excellent et des Très satisfaisant obtiennent un simple Satisfaisant. Le nombre de contestations est d'ailleurs en hausse de 20%, et presque 60% de ces contestations concernent le 3ième rendez vous de carrière. Si pour les deux premiers rendez-vous de carrière il a été aisé d'obtenir un changement d'avis (environ 88 % des recours ont abouti et l'avis a été rehaussé), en revanche pour le rendez-vous de carrière de la hors classe le ministère s'accroche aux quotas (pour ce 3ième rendez-vous de carrière, moins de 50 % des recours ont abouti). Ainsi, avant même le début de la CAPN, pour ce rendez-vous de carrière le quota de 30 % d'avis Excellent était déjà dépassé (33%). Voulant impérativement limiter ce pourcentage le ministère a le plus souvent imposé, pour modifier un avis en Excellent, que le collègue ait 10 Excellent et 1 Très Satisfaisant, et a refusé catégoriquement la demande du SNES-FSU qui était de travailler sur la même base que les CAPN précédentes, à savoir étudier tous les dossiers jusqu'à 7 Excellent et 4 Très Satisfaisant.

Notons enfin que quasiment tout avait été décidé par l'administration en amont de la CAPN, et que le dialogue social s'est limité à « laisser un bout de gras » à discuter lors de la réunion : choisir 13 dossiers à rehausser, parmi ceux ayant 9 Excellent et 2 Très Satisfaisant. Les organisations syndicales siégeant à la CAPN (SNES-SNEP-SNESup, SNALC, FO et SGEN) ont unanimement refusé de voter et ont publié un texte commun pour dénoncer ce fonctionnement. Après seulement trois années d'existence, le système des rendez-vous de carrière est à bout de souffle.

Concernant les promotions de grade (hors classe, classe exceptionnelle, accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle), dans notre académie le rectorat n'est pas en mesure de donner un calendrier. L'administration s'oriente vers une date unique pour toutes ces opérations. Suite à la suppression des CAPA, elle fera appel à un « comité d'experts »... composé d'IPR et chefs d'établissement ! Le rectorat a refusé catégoriquement que les représentant-e-s des personnels fassent partie de ce comité. La section académique du SNES veillera à ce que, conformément aux textes, le rectorat communique le fichier après les promotions, et l'étudiera en détail.

Enfin, pour les rendez vous de carrière de 2020-2021, la communication des avis des évaluateurs primaires (les 11 items) devrait avoir lieu entre le 7 et 10 juin. Le rectorat souhaite ensuite donner l'avis final de la rectrice le plus rapidement possible, donc cela sera peut-être avant la rentrée de septembre. Nous rappelons que la communication de cet avis déclenche les délais légaux pour contester, il faudra donc être vigilant.

COVID :

la FAQ du ministère a été mise à jour. À compter du 9 juin, les réunions regroupant plus de 6 personnes pourront se tenir en présence, dans le strict respect des consignes sanitaires et avec la recommandation d'appliquer une jauge d'une personne pour 4m². Les conseils de classe sont concernés par cette mesure. Certain-e-s chef-fe-s d'établissement ferment l'établissement à l'approche des examens. Nous rappelons que dans ce cas il ne faut surtout pas télétravailler après la date de fermeture : cela serait la porte ouverte à toutes les dérives. Si vous rencontrez des pressions de votre chef d'établissement sur ce point, contactez nous.